

LISTE DE PROCÉDURES

Suite à des consultations avec le Réseau des droits de la personne au plan international, il a été convenu que les procédures suivantes s'appliqueront aux séances:

1. Les présidents feront débiter les séances aux heures précises indiquées sur l'ordre du jour, afin de permettre à tous les points d'être traités.
2. Afin de faciliter les discussions, les participants sont priés de ne pas lire leurs déclarations, rapports et/ou textes, mais d'en indiquer oralement les points saillants, et lorsque nécessaire, d'indiquer les points spécifiques sur lesquels la Commission des droits de l'homme des Nations Unies devrait se pencher. Les participants sont également priés de déposer copie de leurs interventions et documents auprès de la Direction des droits de la personne et de la justice d'AECIC avant les séances. Si les documents ne sont pas disponibles à l'avance, les participants pourront les déposer au début des séances, ou les distribuer de façon individuelle aux personnes concernées. Une table située dans le hall sera mise à la disposition des ONG afin qu'elles puissent déposer leurs documents.
3. Afin d'assurer une utilisation efficace du temps et favoriser la participation d'un maximum d'intervenants, les présidents de séance limiteront les interventions à un maximum de deux minutes. Pour faciliter les échanges entre le gouvernement et les ONG, il a été convenu que les présidents de séance autoriseront un seul droit de réplique par intervention.
4. Afin de faciliter le travail des interprètes et pour le bénéfice des autres participants, les intervenants sont priés de s'approcher des microphones et de s'identifier avant de prendre la parole.
5. Une liste incluant les noms et titres des représentants du ministère par session sera distribuée par AECIC. Des étiquettes seront fournies à tous les participants.
6. Il est demandé aux intervenants de s'abstenir de soulever des cas personnels lors des séances de travail géographiques, étant donné que ceux-ci ne sont que rarement l'objet des travaux de la Commission des droits de l'homme. Les représentants d'AECIC sont disponibles en tout autre temps pour discuter de tels cas.

* * * * *

N.B.: Le stationnement est très limité à l'Édifice Lester B. Pearson. Nous suggérons le transport public (vous pouvez utiliser les autobus #3 et #13 qui circulent sur la rue Slater) ou le taxi. Le tarif est de \$1.85. Le tarif de taxi est d'environ \$7.00 à partir du centre ville. Le ministère des Affaires étrangères est situé au 125, promenade Sussex.